



Remboursement d un trop percu

Par **antonia_old**, le **13/12/2007** à **18:48**

BONJOUR JE SUIS UN PARTICULIER J AVAIS UN CONTRAT AVEC UNE SOCIETE POUR UN PANNEAU PUB PLACé SUR MA MAISON PENDANT PLUSIEURS ANNEES CONTRAT QUE L ON A RECUPERE QUAND NOUS AVONS ACHETE CETTE MAISON IL ME L ON RESILLIER
MON CONTRAT SE TERMINAIT EN AVRIL + 3 MOIS POUR OTER LE PANNEAU IL Y A DEUX VERSEMENTS DANS L ANNEE JANVIER /JUILLET IL M ENVOIE UN CHEQUE DE 1400 EUROS EN JUILLET QUE JE PENSAIS ETRE LE DERNIER
SUR LEUR FACTURE IL N Y A PAS LA PERIODE A QUOI CORRESPOND CE PAIEMENT C EST POURQUOI JE PENSAI QU IL ME PAYAIT JANVIER JUILLET AUJOURDHUI APRES SIX MOIS IL ME DEMANDE DE LES REMBOURSER QU ILS PAIENT LA PERIODE EN AVANCE
SUIS JE OBLIGE DE LES REMBOURSER
MERCY CORDIALEMENT